



Animaux

Certificat de Spécialisation (CS) Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits

RNCP2263

Description

Certificat de Spécialisation – niveau 4

Le CS «Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits» répond à la demande des professionnels de la volaille afin de favoriser l'installation de chefs d'entreprise avicole.

Il se prépare après obtention d'un diplôme de niveau 4 (Bac Pro CGEA, BP REA, BTSACSE ou productions animales...), afin d'acquérir des compétences spécialisées et une expérience terrain dans la conduite d'un élevage avicole.

Cette spécialisation vise l'acquisition de compétences relatives à la conduite d'élevage, permettant de garantir une qualité identifiable à tous les stades de la production. Cette formation vise à devenir responsable d'atelier de production, technicien d'élevage ou à s'installer en exploitation avicole.

Cette formation courte de 1 an (variable selon positionnement) est axée sur des activités très variées. Le titulaire du diplôme est capable de :

- analyser la situation de l'élevage (chair et/ou ponte) et prendre les décisions nécessaires à sa conception et à son fonctionnement.
- mettre en œuvre différentes techniques d'élevage en veillant à favoriser le bien-être des animaux et la qualité alimentaire finale des produits.
- assurer les opérations d'abattage et de transformation, de conditionnement et de stockage des volailles, en respectant les règles et les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- assurer la commercialisation directe des produits de l'exploitation en respectant la réglementation commerciale et sanitaire.
- organiser son travail, éventuellement celui de salariés de l'élevage dans le respect de la législation du travail.

Ce certificat de spécialisation, organisé en Unités Capitalisables (UC) comprend 4 UC. Elles doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Le diplôme est délivré dès que les 4 UC sont obtenues.

Compétences visées:

UCP1 : Organiser un système de production avicole non intensif (chair et/ou production d'oeufs)

UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production en aviculture non intensive (chair et/ou production d'oeufs) dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production avicole non intensive (chair et/ou production d'oeufs)

UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation des productions avicoles non intensives dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

Débouchés Métiers

Le titulaire de ce certificat exerce son activité comme salarié, ou chef d'entreprise, au sein d'un élevage de volailles, dans des exploitations spécialisées ou pas.

Ex: Éleveur(se) avicole spécialisé (chair, œufs), Salarié(e) dans une entreprise de la filière avicole, Technicien spécialisé en volailles, Producteur de volaille fermière

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

Pour acquérir des compétences supplémentaires:
ex : Certificat de Spécialisation (CS) Transformation et commercialisation des produits fermiers

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	
Formation par Apprentissage	X
Formation continue pour adultes	X

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire	Formation par Apprentissage	Formation continue pour adultes
	CFA-CFPPA Bressuire	CFPPA Bressuire